

# Cols bleus : hebdomadaire de la Marine française

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

SLAM-F

# SYSTÈME DE LUTTE ANTI-MINES DU FUTUR

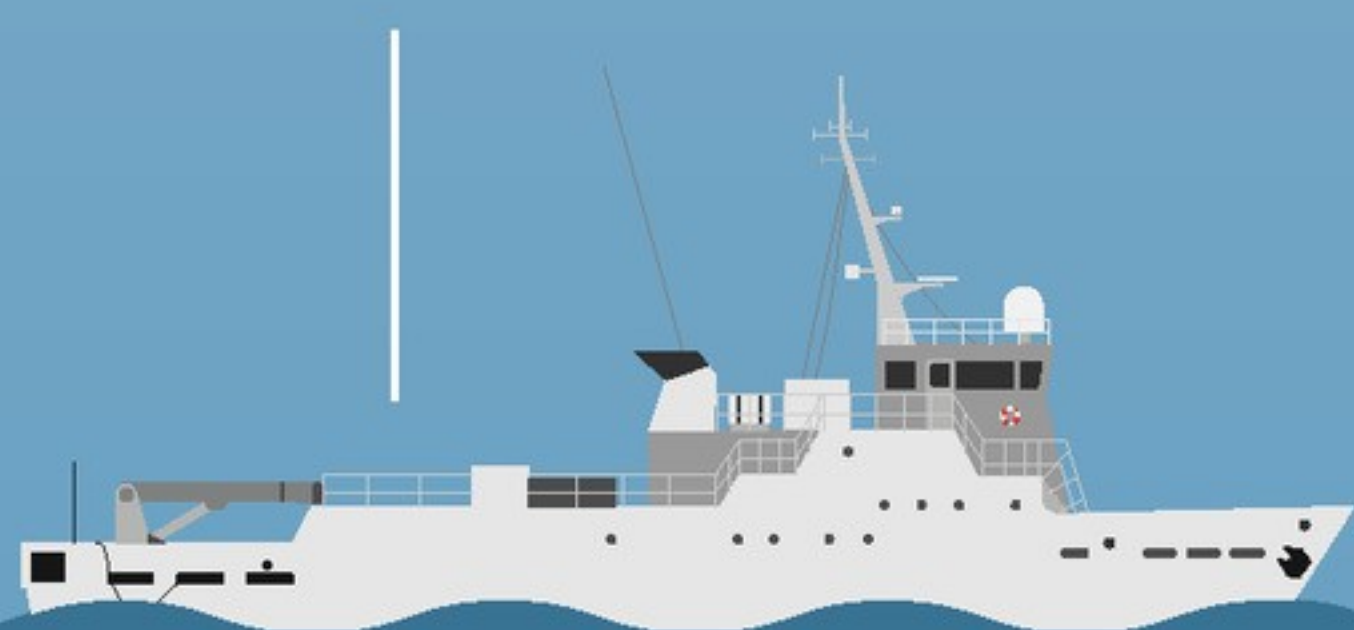
À partir de 2025, le système de lutte anti-mines du futur (SLAM-F) va progressivement remplacer les chasseurs de mines et les bâtiments remorqueurs de sonars.

Le SLAM-F sera constitué de 8 modules de lutte contre les mines, chacun comportant deux **drones de surface (les USV)**, deux **drones sous-marins (les UUV)** et une équipe de **plongeurs-démineurs**. Un module sera composé de 32 marins et sera mis en œuvre d'abord depuis la côte, puis dans un second temps à partir des bâtiments de guerre des mines (dès 2029/2030).

Le but : augmenter notre domaine d'emploi, pouvoir détecter, classifier, contre-miner des mines jusqu'à 300 mètres de profondeur, tout en éloignant l'homme du champ de mines.

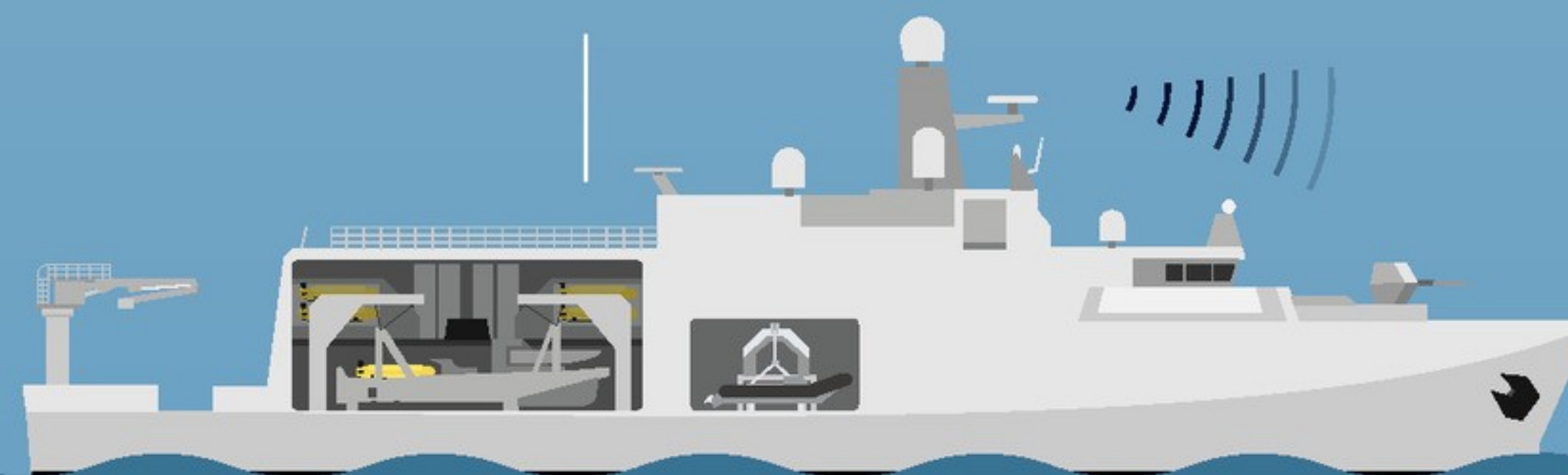
## BÂTIMENT BASE DE PLONGEURS DÉMINEURS

- Engage si nécessaire les plongeurs démineurs



## FUTUR BÂTIMENT DE GUERRE DES MINES

- 76 membres d'équipage mettent en oeuvre 1 module



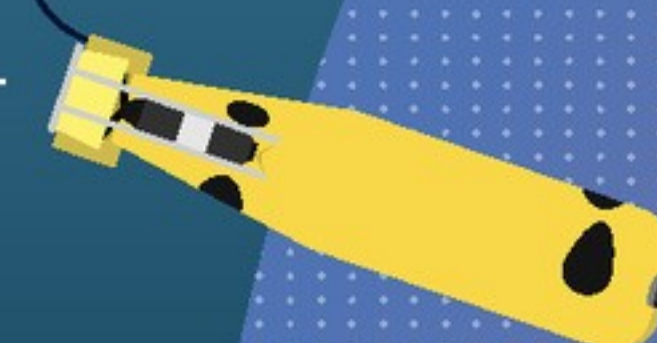
## PLONGEURS DÉMINEURS

- Recherchent, identifient et neutralisent les mines

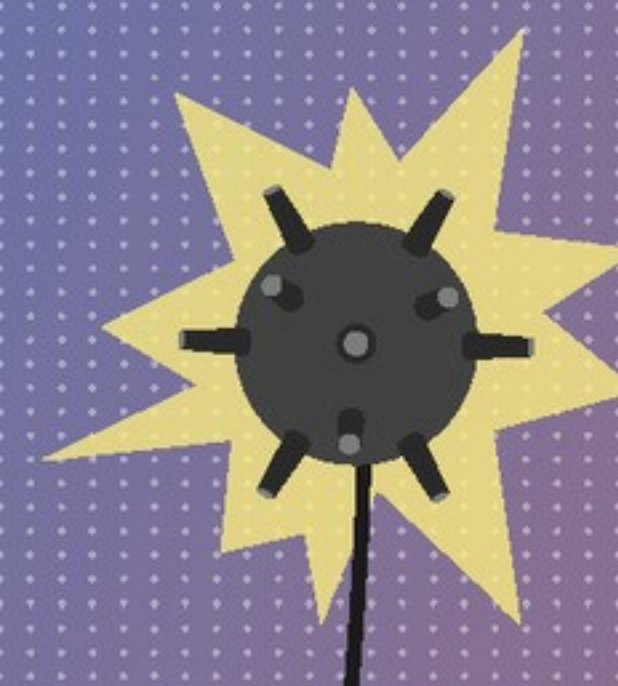


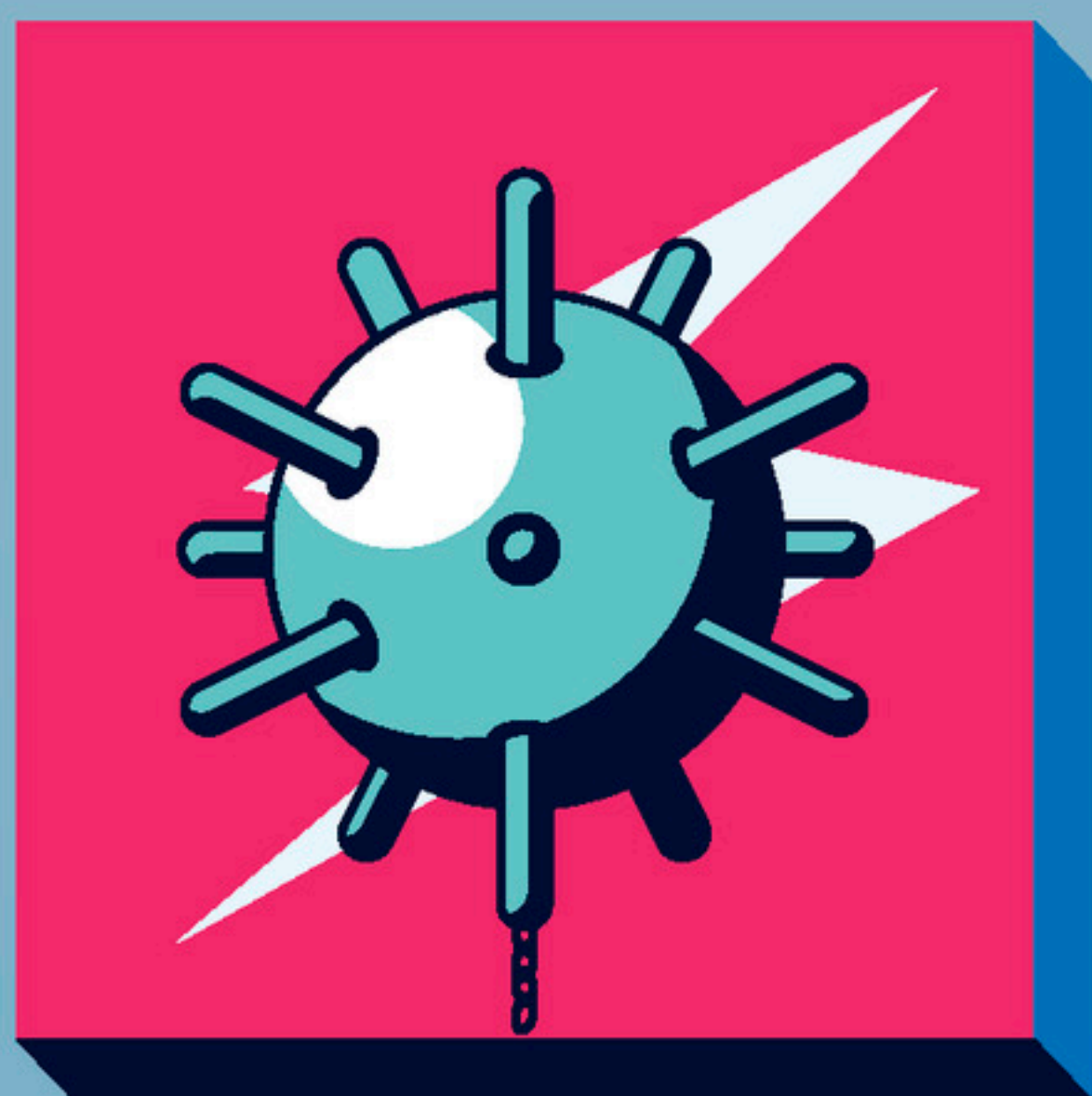
## ROBOT TÉLÉ-OPÉRÉ

- Identifie et neutralise les mines



ZONE DANGEREUSE





**-dangereux**

Présence humaine limitée,  
**dronisation de la recherche**

**+précis**

Sonar multi-aspects  
de **nouvelle génération**

**+performant**

Neutralisation de mines,  
**jusqu'à 300m de fond** (120m aujourd'hui),  
mis en œuvre depuis la terre et/ou depuis la mer

- Détecter, classifier, localiser et neutraliser les mines
- Soutien à la dissuasion 7/7, 24h/24
- Sécurisation des déploiements aéromaritimes
- Sécurisation des vols d'approvisionnement stratégique

## DRONES DE SURFACE

- Pilotés depuis la terre ou la mer, embarquable sur le futur bâtiment de guerre des mines ils envoient des informations en temps réel

## CENTRE DE COMMANDEMENT ET DE CONTRÔLE

- Prépare et exploite la mission
- Engage les moyens chargés de la recherche, de l'identification et de la neutralisation des mines

Traitement optimisé des images par intelligence artificielle

## DRONE SOUS-MARIN AUTONOME

- Recherche les mines [à l'aide d'images haute résolution et multi-angles]

## SONAR REMORQUÉ

- Recherche les mines